

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : Mme Dominique GEISSBUHLER

Membres présents : 8

Membres absents : 1

Membres absents excusés : 0

Membres ayant participé au vote : 8

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 11 mars 2020

2. Finances

- Vote des budgets primitifs 2020
- Vote des Taxes directes locales 2020
- Autorisation de signature Transfert de compétence eau et assainissement

3. Ressources Humaines

- Renouvellement convention avec le Centre de Gestion du Doubs – Service missions temporaires

4. Centre d'Accueil

- Tarifs : versement des arrhes

5. Associations

- Subvention Familles Rurales

6. Travaux

- Point sur les dossiers 2020

7. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du CM du 11 mars 2020

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 11 mars 2020 est approuvé.

2. Finances

- Vote des budgets primitifs 2020

M. le Maire expose au conseil les prévisions budgétaires 2020 dont les montants globaux sont les suivants :

Budget Communal :

Dépenses de fonctionnement	:	280 051.47 €
Recettes de fonctionnement	:	280 260.78 €
Dépenses d'investissement	:	163 782.76 €
Recettes d'investissement	:	163 782.76 €

Suite à la dissolution du CCAS et du transfert de compétence Assainissement, les résultats de ces budgets sont intégrés au budget communal.

Budget Bois :

Dépenses de fonctionnement	:	120 600.00 €
Recettes de fonctionnement	:	131 594.20 €
Dépenses d'investissement	:	35 978.60 €
Recettes d'investissement	:	35 978.60 €

Budget Lotissement :

Dépenses de fonctionnement	:	997 547.50 €
Recettes de fonctionnement	:	997 547.50 €
Dépenses d'investissement	:	648 235.19 €
Recettes d'investissement	:	648 235.19 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces budgets, soit 8 voix.

- Vote des Taxes Directes Locales 2020

M. le Maire rappelle les taux appliqués en 2019 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Il propose de fixer les taux pour l'année 2019.

La refonte de la fiscalité directe locale implique dès 2020 un gel des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019. Il n'est donc plus nécessaire de voter le taux de la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à de maintenir les taux de 2019 pour 2020, soit :

- Taxe d'habitation : -- %
- Taxe foncière sur le bâti : 5,99 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 15,07 %

Le montant du produit fiscal attendu s'élève à 19 753 €.

- **Autorisation de signature Transfert de compétence eau et assainissement**

Suite au transfert de compétences de l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2020 à la communauté de Communes du plateau de Frasné et du val du Dugeon, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant dont le Procès-Verbal de mise à disposition des infrastructures, prêts et autres.

3. Ressources Humaines

- **Renouvellement Convention avec le Centre de Gestion du Doubs – Service Missions Temporaires**

Le Maire expose au Conseil municipal le service Missions Temporaires du Centre de Gestion du Doubs dont la commune est adhérente depuis 3 ans.

La convention étant arrivée à son terme, il convient de renouveler la convention.

4. Centre d'Accueil

- **Tarifs : Versement des arrhes**

À la demande des services de la Trésorerie, les membres du Conseil municipal valident les tarifs de location du Centre d'Accueil et notamment le versement des arrhes pour confirmer la réservation d'un montant de 100€ pour les résidents et de 150€ pour les personnes extérieures à Courvières.

5. Associations

- **Subvention Familles Rurales 2020**

Les Temps d'Activité Périscolaires du mercredi ne sont plus d'actualité depuis la rentrée 2017, suite au passage à la semaine de 4 jours.

Familles Rurales sollicite une subvention légèrement en hausse de la part des communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 40% de la somme (au prorata des enfants inscrits en périscolaire) répartie comme suit :

ACOMPTES VERSES EN 2020	Boujailles	Courvières
Subvention des collectivités	43 747.62 €	
Taux participation 2020	60%	40%
1 ^{er} acompte	13 124.29 €	
1 ^{er} acompte		8 749.53 €
2 ^{ème} acompte	13 124.28 €	
2 ^{ème} acompte		8 749.52 €
S/S TOTAL	26 248.57 €	17 499.05 €
TOTAL GENERAL	43 747.62 €	

6. Travaux

- Point sur les dossiers 2020

- **Lotissement :**

Le premier lot (MALPESA) qui consiste à la réalisation des réseaux humides, des tranchées d'infiltration des eaux pluviales et de la voirie seront terminés vers le 20 juillet.

L'entreprise ROGER CUENOT, attributaire des lots 2 et 3 interviendra début septembre.

Les lots 2 et 3 concernent les réseaux secs, bordures et enrobés ainsi que les espaces verts.

- **Atelier municipal :**

L'entreprise Locatelli doit réaliser prochainement les travaux de bardage ainsi que la reprise des ouvertures pour l'étanchéité de ce bâtiment communal. Ces travaux bénéficieront d'une subvention DETR.

- **Monument aux Morts :**

Les travaux pour la rénovation du monument aux morts prévus en 2019 ont fait l'objet également d'une demande de subvention DETR. Cette subvention est finalement accordée pour 2020, une rencontre avec l'entreprise Gauthier aura lieu afin de finaliser ce projet de réfection.

- **Logement communal au-dessus de l'école :**

Des travaux de réfection de la cuisine et de peinture sont à prévoir. Des devis seront demandés aux entreprises MF Agencement à Courvières et Picard F à Boujailles.

- **Route des Seignaux :**

Ce chemin de bois étant endommagé, deux entreprises de TP ont été consultées pour proposer une réfection de cette voirie. Le Conseil Municipal analysera les différentes propositions.

7. Questions diverses

- **Facturation :**

La parcelle du futur lotissement a été fauchée et récoltée par M. Xavier CLEMENT. Le Conseil municipal décide de facturer un 200€ à Mr Clément pour cette récolte

- **Logement École :**

Mme Laëtitia SERGENT a transmis un préavis pour quitter le logement communal de l'école au 1^{er} juillet 2020. Ce logement sera remis en location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.